



Fédération des Employeurs des  
Secteurs de l'Éducation permanente  
et de la Formation des Adultes

## BULLETIN D'AFFILIATION 2026

**Merci de compléter ce formulaire sous format électronique (ne pas compléter manuellement).**

\* champ obligatoire

### I. L'association

#### Dénomination de l'association \*

Dénomination telle que reprise à la Banque Carrefour Entreprise (BCE), en respectant la casse

#### Sigle (officiel)

Version en abrégé de la dénomination, telle que reprise dans les statuts ou à la BCE

#### Numéro d'entreprise (n° BCE) \*

Sous le format Zxxx.xxx.xxx, où le premier numéro est un 0 ou un 1

#### Numéro ONSS \*

Sous le format xxxxxx-xx (ex : 1253936-45)

#### Adresse postale complète (siège social effectif) \*

L'adresse actuelle du siège de l'asbl, même si la BCE reprend encore une adresse ancienne.  
C'est l'adresse à laquelle notre correspondance papier sera envoyée.

Rue et numéro

Code postal

Commune

#### Téléphone général \*

Numéro d'accueil général de l'association, sans parenthèses ni points (ex : +3223159620)

#### Adresse e-mail générale \*

Adresse générale de contact (de type info@...). C'est à cette adresse que seront envoyées les convocations aux Assemblées générales. Chaque membre prendra soin de relayer la convocation à son représentant effectif. Si vous n'avez pas d'adresse générale, indiquez celle de la direction.

#### Commission paritaire

Votre organisation est attachée à la (sous)-Commission paritaire 329.02 \* :      oui      non

Si votre association relève de plusieurs (sous)-Commissions paritaires, veuillez préciser lesquelles :

## II. Situation de l'emploi au sein de l'association

### Situation de l'emploi au 31 décembre de l'année précédant la demande d'affiliation

Toute association mentionne l'ensemble du personnel occupé sous les liens d'un contrat de travail au 31 décembre de l'année précédant sa demande d'affiliation. Les associations « générales » – celles qui affilient simultanément leur siège principal et les associations régionales dépendantes – mentionnent le personnel du siège et de chacune des régionales. Sont indiqués tous les travailleurs et toutes les travailleuses, en ce compris les APE, APE ex-FBIE, ACS, ACS ex-FBIE, personnel fonds propres, Maribel social et fiscal, permanent·e subventionné·e par la Communauté française, Art. 61, Activa, Ecosoc (ex-PTP ; ex-SINE).

#### Nombre de contrats \*

Nombre total de travailleuses/travailleurs occupés

#### Nombre d'ETP \*

Nombre total de travailleurs/travailleuses exprimé en équivalents temps plein

#### dont ETP Maribel attribués

Indiquer tous les postes Maribel attribués même si certains postes ne sont pas occupés ou si certains contrats sont suspendus (pour maladie, congé de naissance, congé de maternité, etc.).





Je soussigné·e

NOM

Prénom

Fonction

agissant au nom de l'association mentionnée ci-dessus, certifie que :

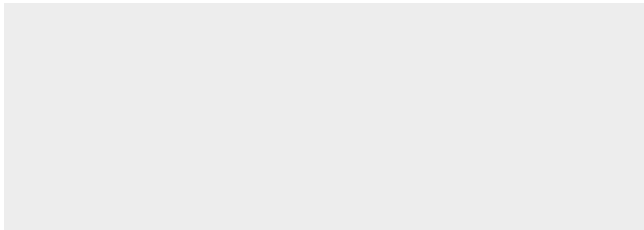
- \* les renseignements indiqués sur ce formulaire sont complets et exacts ;
- \* les statuts et la liste de la composition de l'organe d'administration de mon asbl a été jointe à la présente demande d'affiliation ;
- \* j'ai bien pris connaissance des mentions relatives au respect de la vie privée (voir Annexe I) ;
- \* mon association marque son adhésion aux statuts de la FESEFA et s'engage à s'acquitter de la cotisation (voir Annexe II).

Date (JJ-MM-AAAA) \*

Signature manuscrite <sup>1</sup>

OU

Signature numérique <sup>2</sup>



<sup>1</sup> Soit à la main, soit à l'aide d'[Acrobat Reader](#) ([procédure](#))

<sup>2</sup> [Procédure à suivre pour ajouter la signature numérique](#)

## ANNEXE I - Respect de la vie privée

Les données à caractère personnel relatives à des personnes physiques qui sont communiquées à la FESEFA par le biais de ce formulaire – nom, prénom, fonction et adresse électronique de la personne physique qui demande l'affiliation de l'association – sont traitées dans le respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD) et la Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Les données collectées sont celles strictement nécessaires à l'accomplissement des obligations pré-contractuelles découlant d'une demande d'affiliation à la FESEFA. Ces données sont traitées dans l'unique finalité d'assurer le suivi de la demande d'affiliation et les échanges d'information nécessaires à la préparation de la décision de l'Organe d'administration de la FESEFA. Ces données à caractère personnel ne sont pas transmises à des tiers.

Tout formulaire d'affiliation reçu et suivi d'une adhésion est conservé au siège de la FESEFA dans une archive sécurisée (en format papier et en format numérique) afin de respecter les obligations légales découlant du Code des sociétés et des associations (gestion du registre des membres). Cette archive, accessible exclusivement à la direction et au personnel comptable et administratif, est conservée pendant la durée de l'association et jusqu'à cinq ans après sa dissolution;

Les demandes d'affiliation refusées par la FESEFA sont conservées pour une durée maximum d'un an à compter de la décision de l'Organe d'administration.

Pendant la durée de la procédure d'affiliation, l'association peut rectifier ou modifier l'identité de la personne qui la représente, en adressant un message à [info@fesefa.be](mailto:info@fesefa.be). Les données relatives à des personnes qui ont cessé de représenter l'association seront conservées jusqu'à un an après la fin de la procédure d'affiliation.

La FESEFA conserve tout courrier concernant les demandes de modification, rectification et suppression des données de contact d'une personne physique afin de documenter les suites données à ces demandes.

Vous pouvez adresser toute question ou réclamation concernant la mise en œuvre du RGPD à l'adresse [info@fesefa.be](mailto:info@fesefa.be). Vous avez également la possibilité d'introduire une plainte auprès de l'[Autorité pour la protection des données](#) si le suivi donné à votre réclamation n'est pas satisfaisant.

## ANNEXE II - Calcul de la cotisation

### CALCUL DE LA COTISATION 2024

(Le calcul de la cotisation est précisé à l'[article 12 des statuts](#))

Les montants relatifs à la cotisation tels que fixés par notre Assemblée générale sont :

- cotisation de base : un montant de 150 €, auquel s'ajoute
- un montant fixé à 3 € par équivalent temps plein occupé, et, le cas échéant,
- un montant de 360 € par équivalent temps plein octroyé dans le cadre du Maribel social ou fiscal (ne concerne pas les membres dits « sectoriels »).

Pour votre première cotisation, vous payez un montant calculé au prorata du nombre de mois restant sur l'année civile après la décision de l'Organe d'administration d'avaliser votre affiliation. La facture ne vous parviendra qu'après la tenue de l'AG annuelle qui fixe le montant de la cotisation.

Les cotisations des associations affiliées à l'AID-MOC, à l'ALEAP, à CAIPS, à la FeBISP ou à l'UNESSA sont directement facturées à ces dernières.